



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 10 janvier 2022

### **Le soutien de l'UE à l'état de droit dans les Balkans occidentaux a eu peu d'impact sur les réformes de fond**

Selon un rapport spécial publié par la Cour des comptes européenne, les actions de l'UE ont eu peu d'impact sur la progression des réformes fondamentales en matière d'état de droit dans les Balkans occidentaux. Malgré les réformes techniques et opérationnelles mises en place dans la région, les auditeurs estiment que, face au manque de volonté politique et à la faible implication dans la réalisation des réformes, le soutien de l'UE s'est révélé grandement insuffisant pour traiter les problèmes persistants tels que la non indépendance du pouvoir judiciaire, la concentration des pouvoirs, les ingérences politiques et la corruption.

L'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie sont candidats à l'adhésion à l'UE et la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo\*, candidats potentiels. Pourtant, tous ces pays continuent de faire face à des problèmes en matière d'état de droit et de droits fondamentaux. Depuis plus de 20 ans, l'UE s'efforce de les soutenir dans la mise en œuvre de leurs programmes de réformes. L'aide de l'UE s'articule autour de deux axes interdépendants: le soutien financier (correspondant à environ 700 millions d'euros entre 2014 et 2020) et le dialogue politique. Le rapport de la Cour cherche à déterminer si ces actions ont été à la hauteur.

Les priorités de l'UE concernant l'état de droit dans les Balkans occidentaux sont claires et généralement traduites en actions spécifiques au titre de l'instrument de préadhésion. Toutefois, pour les auditeurs de la Cour, les principaux risques pour la durabilité de l'impact de ses actions ne sont pas suffisamment atténués. Les mesures visant à remédier à la faiblesse des capacités administratives et au manque de volonté politique – deux obstacles majeurs – sont trop rares et souvent inefficaces. Par ailleurs, les auditeurs soulignent une application incohérente des conditions préalables au financement et à la mise en œuvre des projets. De même, l'UE a trop peu exploité la possibilité de suspendre l'aide si un bénéficiaire ne respecte pas des principes fondamentaux tels que la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Enfin, les auditeurs observent que le soutien apporté par l'UE aux actions de la société civile est insuffisant pour répondre aux besoins du secteur et axé sur des projets à court terme.

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).*

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

«Le soutien de l'UE à l'état de droit dans les Balkans occidentaux n'a clairement pas permis de susciter de profonds changements» a déclaré M. Juhan Parts, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Les modestes progrès réalisés au cours des 20 dernières années menacent la durabilité globale du soutien de l'UE fourni dans le cadre du processus d'adhésion. Il est peu crédible de réformer sans cesse si aucun résultat notable n'est obtenu.»

Si les actions de l'UE semblent avoir contribué aux réformes, c'est parce que les rapports mettent principalement l'accent sur les résultats quantitatifs et pas assez sur les réalisations concrètes des réformes. Les évaluations de la performance effectuées par les auditeurs de l'UE donnent en effet une image bien différente de la situation. Elles suggèrent que les progrès relatifs à la situation de l'état de droit dans la région ont généralement été plutôt limités et que la durabilité est difficile à assurer. Malgré des décennies de soutien politique et d'assistance financière de l'UE, des problèmes fondamentaux persistent dans de nombreux pays des Balkans occidentaux, concernant notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption (qui reste très répandue) et la liberté d'expression.

Les auditeurs recommandent à la Commission européenne de renforcer le mécanisme de promotion des réformes en matière d'état de droit, d'intensifier le soutien aux organisations de la société civile et aux médias indépendants, de lier l'octroi de financements aux progrès réalisés en ce qui concerne l'état de droit et d'améliorer l'établissement de rapports sur les projets et leur suivi.

### Informations générales

La désignation «Kosovo» est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le rapport spécial n° 01/2022 intitulé «Soutien de l'UE à l'état de droit dans les Balkans occidentaux: malgré des efforts, des problèmes fondamentaux persistent» est disponible sur le site internet de la Cour ([eca.europa.eu](https://eca.europa.eu))

En septembre dernier, la Cour a publié un rapport sur [l'action de l'UE pour combattre la grande corruption en Ukraine](#).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans les rapports sont mises en œuvre.

### Contact presse

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Vincent Bourgeois: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547